Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 92 (1966)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

coordination de tous les organismes existants est indispensable.

3. Pour atteindre les objectifs qui précèdent, l'architecte doit être présent dès la phase initiale dans la conception et l'exécution des grands travaux, en qualité de membre d'une équipe travaillant sur un pied d'égalité, dans un esprit de compréhension mutuelle et de coopération. Il interviendra en proportion de ses compétences tout au long de l'évolution du projet, de l'étude urbanistique à l'achèvement de l'ouvrage.

En tant qu'urbaniste, il sera consulté essentiellement sur :

— la localisation des ouvrages ;
— leur adaptation au site ;
— leur intégration dans le contexte social et économique (trafic, zoning, équipements collectifs, etc.).

En tant qu'architecte, il sera un élément de coordination entre les différents spécialistes et notamment :

il sera chargé de toutes les questions touchant à l'expression des formes ;
il prendra en mains les problèmes de construction et de finition des bâtiments ;
il créera un cadre de travail adapté aux besoins physiologiques et psychologiques de l'homme.

Dans toutes ces activités, il s'attachera toujours aux aspects socio-économiques ainsi qu'à la recherche de l'harmonie et du « mieux-être ».

4. Les participants souhaitent que le secrétaire général de l'UIA donne aux documents issus du IVe Séminaire d'architecture industrielle la diffusion nécessaire auprès des organisations intergouvernementales et internationales intéressées ainsi qu'aux sections nationales.

Assemblée générale du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment

La quatrième assemblée générale ordinaire du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment a eu lieu à Zurich le 23 juin 1966, sous la présidence de M. J.-P. Vouga, architecte de l'Etat de Vaud (Lausanne).

A propos du programme d'activité pour 1966, le directeur du Centre, M. H. Joss, architecte SIA, constate que l'activité de propagande du Centre va prendre au cours de l'année un grand essor parce qu'une quantité de travaux sont prêts à l'impression. Il s'agit de publications en partie déjà imprimées, comme le cahier « Rationalisation dans le bâtiment », les normes « Coordination modulaire », « Hauteurs d'étages », « Formats de dessins », « Liste systématique des coûts de construction », « Locaux sanitaires de l'habitation », « Série des prestations normalisées » pour le gros œuvre, ou de publications sous presse : « Les calculs électroniques dans la construction » et le « Catalogue des systèmes suisses de construction industrialisée.

L'étude d'autres problèmes de normalisation est prévue, en particulier sur les « Fenêtres et portes », la « Trame des carrelages », les « Systèmes de couleurs », les « Symboles pour le dessin » ainsi qu'une norme sur les buanderies et leur équipement.

D'autres tâches découlent des missions reçues dans le cadre du programme d'investigation du délégué pour la construction de logements, M. Fritz Berger. Il s'agit de contribuer à l'établissement de critères auxquels devront satisfaire les logements subventionnés et d'établir des directives pour l'emploi de la « Coordination modulaire » dans la construction.

Trois exposés suivirent, agrémentés de films.

M. *Ch. Bresch*, architecte, parla de « La liste systématique des coûts de construction » et de « La série des prestations normalisées » ; M. *A. Frei-Denoth*, directeur de l'Awida S.A., expliqua les problèmes de l'interprétation électronique de la série et les programmations qui en résulteront ; M. *A. Tschumi*, architecte à Bienne, parla des expériences faites dans le cadre d'un travail en groupe pour la rationalisation de la construction d'écoles.

Les orateurs montrèrent l'importance des possibilités de rationalisation dans le bâtiment et celle de la nécessité d'investigations visant à les détecter, à les définir et à les appliquer.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Assemblée des délégués de la S.I.A.

Communiqué du Secrétariat central

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) a tenu son assemblée des délégués de printemps le 18 juin 1966, sous la présidence de M. André Rivoire, architecte dipl., à Genève.

L'ordre du jour, qui était très chargé, retint les délégués jusque tard dans l'après-midi. Des décisions importantes furent prises dans l'intérêt général des professions techniques, soit la constitution d'une Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes, des ingénieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens, et la reprise de la *Schweizerische Bauzeitung*, revue polytechnique suisse.

La forme juridique de la fondation va permettre au Registre suisse de s'affirmer avec l'appui de la Confédération et de plusieurs cantons. Il faut espérer que cette institution, qui pendant quinze ans fut un facteur très positif de collaboration entre les professions techniques supérieures, puisse continuer sans trop de difficultés son action féconde malgré la défection de l'Union technique suisse (UTS). L'assemblée des délégués a pris connaissance de la plainte en constatation de droit déposée par l'UTS contre la SIA, en souhaitant qu'un jugement en cette matière troublée des titres dans les professions techniques apporte une clarté qui soit favorable au Registre suisse.

Ces dernières années, les associations techniques universitaires — la Société suisse des ingénieurs et des architectes, l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale, l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, la Fédération des architectes suisses et l'Association suisse des ingénieurs-conseils — se sont rapprochées pour étudier ensemble de quelle façon une collaboration entre les différentes publications des associations pourrait être envisagée. La première étape a été franchie le 18 juin 1966, la SIA étant la dernière des associations à ratifier le rachat de la *Schweizerische Bauzeitung* et la création de la Société anonyme des Editions des associations techniques universitaires. Une participation de la SIA à la Société du *Bulletin technique de la Suisse romande* a également été décidée. Il est heureux que la collaboration entre les associations techniques universitaires devienne de plus en plus étroite, dans l'intérêt général des professions techniques.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Biblothèque

Fermeture annuelle

Du lundi 1er août au lundi 29 août 1966.

Pendant cette période, le prêt interurbain est suspendu.